DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE PARMAIN

Plus Haut et Plus Droite

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

VILLE DE PARMAIN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 23 juin 2023

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
JEUDI 29 JUIN 2023 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023.
- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante.

1. Affectation des résultats 2022 au budget 2023
2. Décision modificative au budget 2023
3. Convention entre les communes de l'Isle-Adam et Parmain – Mise à disposition des agents de police municipale
4. Participation de la commune aux frais d'inscription des parminois fréquentant le Conservatoire à Rayonnement Communal de Persan
5. Protocole d'accord entre la commune de Parmain et l'Association Syndicale Libre, Syndicat des Propriétaires du Parc de Parmain concernant le Parc de Parmain
6. Avenant n° 1 à la concession de construction de 78 logements sociaux et 30 logements en acquisition du 23 juillet 2019 avec la société ALTARÉA COGEDIM IDF – secteur Bois Gannetin
7. Projet de 12 LLS – 129 rue du Maréchal Foch – Abandon du projet – Restitution de la subvention pour surcharge foncière par la société 1001 Vies Habitat à la Ville de Parmain
8. Projet de 16 LLS – 94 rue du Maréchal Foch – Abandon du projet – Restitution de la subvention pour surcharge foncière par la société SEQENS à la ville de Parmain
9. Dénomination de deux écoles : Centre et Jouy-le-Comte.
10. Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des élus.

- Informations et questions diverses.

MAIRIE DE PARMAIN (Val d'Oise)

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de
Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts